Enfin, le RAMED se généralise!

Compte Test - 2012-03-13 20:22:00 - Vu sur pharmacie.ma

Après une expérience pilote menée à Tadla-Azilal et les résultats encourageants obtenus dans cette région, le Régime d'assistance aux économiquement faibles (RAMED) va être généralisé à partir de ce mardi dans tout le royaume. A cette occasion, le département de la Santé dévoilera le plan de la généralisation, ainsi que les modalités de ciblage des couches qui vont bénéficier de l'assistance médicale ce même mardi.La généralisation du RAMED constitue un grand pas en avant dans la prise en charge des populations les plus vulnérables du royaume, afin de leur permettre un meilleur accès aux soins.Le RAMED consiste à offrir des soins gratuitement aux populations démunies, au sein des CHU et des unités hospitalières, en attendant la distribution des cartes par l'ANAM (Agence nationale de l'assurance maladie). Il est géré par le ministère de la Santé, le ministère de l'Intérieur et l'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM), et est destiné aux économiquement démunis estimés à 8,5 millions (soit 28% de la population marocaine). Les économiquement démunis « relatifs » assurent une cotisation de 120 dirhams par personne et par an sans dépasser un plafond de 600 dirhams. Alors que les pauvres n'assurent aucune cotisation. Les personnes choisies après un processus d'éligibilité (personnes non assujetties à aucun régime d'AMO et ne disposant de ressources financières suffisantes, leur conjoint et leurs ascendants et les ayants droit (personnes hébergées par les maisons de bienfaisance, établissements pénitenciers, les orphelinats, les personnes sans domicile fixe, personnes bénéficiant de la gratuité de par la loi (les anciens militaires et les anciens combattants, malades indigents étrangers...) bénéficieront de la gratuité des soins dans le secteur public. Le RAMED sera financé à hauteur de 75% par L'Etat, 19% par les bénéficiaires relatifs (vulnérables) et 6% par les collectivités locales.Pharmacies.ma - 13 mars 2012